

# Communication financière

Le Conseil d'Administration, présidé par Mr Omar TAZI, s'est réuni le lundi 27 Mars 2006 aux bureaux de la direction Marketing à casablanca et a examiné les comptes et les états de synthèse relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005.

## ■ Chiffres clés en MDH :

	2005	2004
Chiffre d'affaires :	525.90	519.06
Excédent Brut d'Exploitation :	99.85	94.51
Résultat d'Exploitation :	82.05	80.10
Résultat Courant :	75.48	77.78
Résultat Net :	49.91	48.27

## ■ Dividendes :

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 29 juin 2006 à 16h 30 afin de soumettre à l'approbation des actionnaires les comptes de l'exercice 2005 ainsi que le projet d'affectation des bénéfices prévoyant notamment la distribution d'un dividende Brut de 31 dirhams par action, soit un net de 27,9 dirhams par action.

## ■ Programme de rachat des actions :

L'Assemblée Ordinaire réunie extraordinairement le même jour a autorisé expressément, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et examen des éléments contenus dans la note d'information visée par le CDVM sous la référence n°VI/EM/007/2006, le programme de rachat par SOTHEMA de ses propres actions en vue de réguler la valeur des cours en bourse.

Les caractéristiques du programme de rachat sont les suivantes :

- Nombre maximum d'actions à acquérir : 24.000 actions soit 2% du capital.
- Prix maximum d'achat et de vente : 985,00 dirhams par action.
- Prix minimum d'achat et de vente : 680,00 dirhams par action.
- Durée du programme : 12 mois, renouvelables à compter de la date du 1er avril 2006
- Mode de financement : par la trésorerie disponible

## ■ Augmentation du Capital :

- Après délibération et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le même jour a décidé le principe d'une augmentation de capital par appel public à l'épargne. Elle a décidé que le capital soit augmenté de 11.000.000 de dirhams passant de 120.000.000 à 131.000.000 de dirhams. Cette augmentation se fera par l'émission de 110.000 actions nouvelles de valeur nominale de 100 Dirhams chacune avec une prime d'émission dont le montant sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base de la valeur boursière des actions de la société lors de l'ouverture des souscriptions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

- L'AGE a décidé par ailleurs la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires actuels pour la totalité de l'opération.

- L'AGE a donné pouvoir au Conseil d'Administration de fixer les caractéristiques et les modalités de l'opération.